Image not found or type unknown

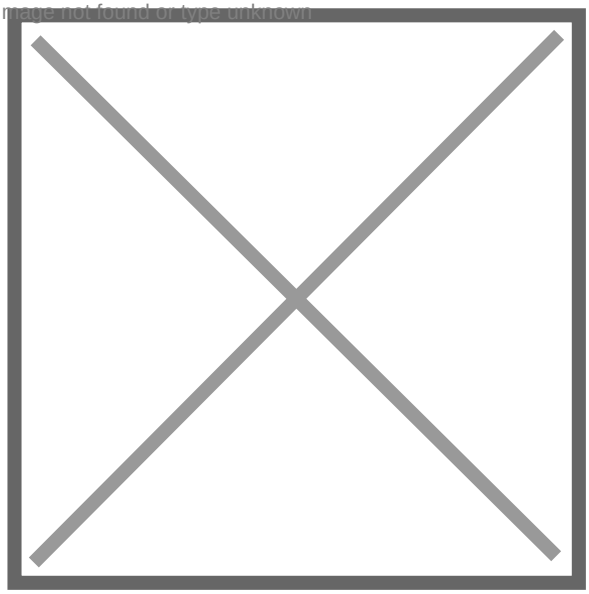

Abandon de l'autorité parentale par le père

Par **gwendy**, le **20/01/2009** à **08:44**

J'ai fait une requête devant le JAF pour augmenter la pension alimentaire et modifier le jugement sur le droit de garde car le père de ma fille a déménagé sur une autre ile.
Par dépit, celui m'a dit qu'il dira le jour de l'audiance ne plus vouloir partager le droit de garde (pendant les vacances), qu'il ne la verrait plus et qu'il dira à ma fille que c'est de ma faute.
Peut il en faire la demande, est ce que cela se fait tout de suite, doit il payer la pension alimentaire. Jusqu'à présent cele se passait car j'allais dans son sens et ne lui opposait aucune résistance, même s'il ne respectait pas toujours le jugement, retards etc... Ma fille a toujours vu son père, elle l'adore comment faire ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés